

MUNICIPALITÉ D'UPTON

ANNEXE « F »

TARIFICATION SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE DE L'URBANISME

R.2024-375

Les tarifs d'honoraires pour l'étude d'une demande de certificat d'autorisation, d'une demande de permis de construction, d'une demande de permis de lotissement et des autres demandes sont exigibles au moment de la présentation de la demande et doivent être calculés selon le tableau suivant :

<u>PERMIS</u>	<u>TARIF</u>
OPÉRATION CADASTRALE	
Lotissement :	35,00\$ par lot compris dans le plan de l'opération cadastrale
CONSTRUCTION	
TARIF	
1. Usage résidentiel Construction d'un bâtiment principal ou ajout d'un nouveau logement: Premier logement : Logement additionnel :	 150,00 \$ 50,00 \$
Implantation d'une maison mobile	100,00 \$
Construction d'un bâtiment accessoire	30,00 \$
Agrandissement, reconstruction, transformation, réparation et rénovation d'un bâtiment principal ou accessoire :	50,00 \$
2. Usage non résidentiel et non agricole Construction d'un bâtiment principal :	100\$ pour une superficie de plancher de 100m2 et moins, plus 20\$ pour chaque 50m2 additionnel. Toutefois, le coût du permis ne peut excéder 350 \$
Construction d'un bâtiment accessoire :	75\$
Agrandissement, reconstruction, transformation, réparation, et rénovation d'un bâtiment principal ou accessoire:	50\$
3. Pour exploitations agricoles enregistrées : Construction d'un bâtiment principal ou accessoire agricole (à l'exception des maisons). Agrandissement, reconstruction, transformation, réparation, et rénovation d'un bâtiment principal ou accessoire:	 100\$ 50\$
Clôture de ferme	Gratuit
4. Pour tous les usages	
Aménagement d'un ouvrage de captage des eaux souterraines	50,00 \$
Installation et modification d'un système d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées	50,00 \$
Autres permis de construction non mentionné ailleurs	30,00\$
CERTIFICATS D'AUTORISATION	
TARIF	
Changement d'usage, ajout d'un usage complémentaire et/ou temporaire (incluant place d'affaires, commerces, industries et terrains)	50,00 \$
Démolition, en tout ou partie, ou déplacement d'une construction Bâtiment principal : Bâtiment complémentaire ou accessoire, ouvrage d'entreposage de déjection animale	 35,00 \$ 20,00 \$
Abattage d'un arbre dont le DHP est supérieur à 0,1 mètre et dont l'abattage est restreint en vertu du règlement de zonage en vigueur, et/ou déboisement.	25,00\$

Affichage (installation, modification, déplacement ou réparation) y compris son support.	
Enseigne :	40,00 \$
Enseigne temporaire :	20,00 \$
Travaux sur la rive, le littoral ou la plaine inondable	30,00 \$
Installation d'un bâtiment temporaire	25,00 \$
Construction, installation, déplacement ou modification d'une piscine hors terre ou creusée incluant une piscine démontable	30,00 \$
Excavation du sol dans le but d'en faire le commerce	30,00 \$
Autre certificat non mentionné ailleurs	20,00\$
<u>RENOUVELLEMENT/MODIFICATION</u>	<u>TARIF</u>
Renouvellement du permis de construction	20,00 \$
Renouvellement du certificat d'autorisation	10,00 \$
Modification d'un permis ou d'un certificat d'autorisation durant l'exécution des travaux	20,00 \$
Modification d'un permis de lotissement ajoutant un ou plusieurs nouveaux lots	Le tarif exigé par lot au présent règlement s'applique

<u>DEMANDE DE MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME</u>	<u>TARIF</u>
Préparation du dossier en vue de la présentation au Comité Consultatif d'Urbanisme	200,00 \$ par règlement Ce montant est non remboursable
Modification d'un règlement adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	1 000,00 \$ par règlement Ce montant non remboursable doit être déposé suite à l'acceptation par le conseil de la recommandation émise par le C.C.U. et avant la publication des avis publics
Tenu d'un scrutin référendaire accepté par le conseil de la Municipalité suite à une demande de modification d'un règlement adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	1 000,00 \$ par règlement Ce montant non remboursable doit être déposé suite à l'acceptation par le conseil de la recommandation émise par le C.C.U. et avant la publication des avis publics
<u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE</u>	<u>TARIF</u>
Pour étude du dossier et frais de publication	400,00 \$ Ce montant non remboursable doit être déposé avant l'étude par le C.C.U.
<u>CPTAQ</u>	<u>TARIF</u>
Étude du dossier de toute demande adressée à la commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ)	100,00 \$
AUCUN REMBOURSEMENT DU TARIF EXIGÉ N'EST POSSIBLE LORSQU'UN PERMIS OU UN CERTIFICAT DEVIENT NUL, CADUC OU LORS D'UN REFUS D'ÉMETTRE UN PERMIS OU UN CERTIFICAT D'AUTORISATION, PAR L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT,	